

AMNESTY  
INTERNATIONAL



# DISCOURS TOXIQUES ENVERS LES FEMMES

BRANCHE  
THÉMATIQUE



© REUTERS/Susana Vera

## SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
POUR ALLER PLUS LOIN	6
ARGUMENTAIRE CONTRE LES IDÉES REÇUES	20
GLOSSAIRE	26



L'élaboration de cet outil a bénéficié du soutien de la Fondation Amnesty International France.

Note : Lorsqu'un mot est en MAJUSCULES, sa définition figure dans le glossaire à la fin de la fiche pédagogique.

## PRÉAMBULE

*Les femmes forment la moitié de l'humanité. Si elles ne constituent donc pas une minorité, les femmes sont pourtant, partout dans le monde, confrontées à des discriminations et des violences spécifiques en raison du genre, qui s'entrecroisent avec des discriminations liées à d'autres critères tels que l'âge, l'origine, l'orientation sexuelle, la religion, la situation de famille, la classe sociale, le handicap, etc.*

*En France, malgré une égalité de droit, de nombreuses inégalités subsistent entre femmes et hommes, dans toutes les sphères de la vie sociale. Les stéréotypes et les préjugés sexistes ont des conséquences bien réelles dans les domaines de l'éducation, du travail ou de la santé, notamment sexuelle et reproductive.*

La fiche pédagogique « Discours toxiques envers les femmes » est une branche thématique conçue pour accompagner et compléter le guide « Agir contre les discours toxiques ». Cet outil, composé d'un guide et de plusieurs fiches pédagogiques, a pour objectif de permettre à toutes les personnes qui le souhaitent de s'auto-former afin de développer des stratégies de réponses adaptées aux discours toxiques.



## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

© Collection privée

### // NORMES ET STÉRÉOTYPES DE GENRE

Les cultures et normes culturelles jouent un rôle essentiel dans la manière dont les sociétés construisent et restreignent les identités. Une culture se compose de valeurs et de croyances communes, et les normes culturelles sont un ensemble de convictions définissant ce qui est « normal » ou acceptable pour la société.

Les **NORMES DE GENRE** sont les modes de comportements sociaux correspondant à ce que l'on attend généralement d'une personne sur la base de son sexe biologique.

Les **STÉRÉOTYPES DE GENRE** sont des idées toutes faites et généralisées sur ce qu'une personne est ou devrait être, sur la base de son sexe biologique.

Les normes et stéréotypes de genre déterminent les possibilités qui s'offrent à quelqu'un dans la vie, et sont à l'origine de discriminations pour les personnes qui ne correspondent pas au modèle établi.

#### SEXE ET GENRE

Le **SEXE** est un élément biologique qui désigne l'ensemble des attributs et caractères biologiques et reproducteurs d'un individu.

Le **GENRE** est une construction sociale qui correspond aux caractéristiques et comportements sociaux communément attribués aux individus en fonction de leur sexe biologique. Cette construction varie en fonction des cultures et peut évoluer ou être modifiée.

### // DES INÉGALITÉS ET DES VIOLENCE DE GENRE PARTOUT DANS LE MONDE

Les normes et stéréotypes de genre sont à l'origine de nombreuses inégalités, discriminations et violences qui visent particulièrement les femmes, partout dans le monde.

Chaque jour, dans la sphère publique comme privée, des milliers de femmes et de jeunes filles sont victimes d'humiliations, de privations, de harcèlement, de viols, de violences, de meurtres, de traitements inhumains et dégradants perpétrés au nom de traditions ou de lois injustes.

Les mariages précoces et forcés volent leur enfance à des milliers de filles, conduisent à la déscolarisation, à des grossesses non désirées, à des situations de profonde détresse. Dans de nombreux États, les difficultés d'accès à la contraception et l'interdiction absolue ou l'extrême restriction de l'interruption volontaire de grossesse ôtent la possibilité de choisir d'avoir ou non un enfant, et obligent les femmes à recourir à des avortements illégaux et risqués pour leur vie. Dans certains pays, suite à une fausse couche, des femmes sont jetées en prison parce qu'elles sont soupçonnées d'avoir avorté. Plus de 200 millions de femmes ont été victimes de mutilations génitales féminines.

Les stéréotypes de genre alimentent les inégalités dans tous les domaines, notamment dans l'éducation et dans la répartition des tâches domestiques, et renforcent les discriminations dans le monde professionnel.

Contrairement aux engagements pris, aucun État n'a encore complètement traduit dans les faits ni la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, ni la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, ni la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (dite « Convention d'Istanbul »).

## POUR ALLER PLUS LOIN

### // UNE CONCEPTION BINAIRE DE L'HUMANITÉ

- Femmes et hommes : deux catégories bien distinctes ?

Les normes et stéréotypes de genre reposent sur une conception binaire de l'humanité qui divise les individus en deux catégories bien distinctes : les femmes et les hommes. Cette conception part du principe que toute personne présente des caractéristiques biologiques et génétiques qui relèvent d'une seule de ces catégories. Pourtant, ce n'est pas toujours le cas. Des millions de personnes dans le monde présentent des caractéristiques sexuelles (génitales, gonadiques, hormonales ou chromosomiques) qui ne correspondent pas aux définitions traditionnelles du corps masculin ou féminin. Beaucoup d'entre elles s'identifient comme INTERSEXES. Selon les spécialistes, environ 1,7 % de la population naît avec des caractéristiques intersexes, ce qui est comparable au nombre d'enfants qui naissent avec des cheveux roux.

#### INTERSEXUATION

« Intersexuation » est un terme générique utilisé pour désigner un large éventail de variations naturelles qui affectent les organes génitaux, les gonades, les hormones, les chromosomes ou les organes reproducteurs des individus. Ces caractéristiques peuvent être visibles à la naissance, apparaître seulement à la puberté, ou encore ne pas être apparentes du tout sur le plan physique.

- Une expression individuelle de l'identité de genre

Par ailleurs, chaque personne vit de façon individuelle son IDENTITÉ DE GENRE et l'exprime de différentes façons. La perception de l'identité de genre peut aussi évoluer avec le temps. Toutes les personnes ne s'identifient pas au genre qui leur a été assigné à la naissance. Les personnes TRANSGENRES sont des individus dont l'identité de genre est différente des attentes conventionnelles basées sur le sexe physique qu'ils se sont vu assigner à la naissance. Certaines personnes transgenres s'identifient comme homme ou femme, d'autres perçoivent leur identité de genre comme en dehors de cette binarité. Certaines d'entre elles souhaitent apporter des modifications à leur corps par des traitements de réassig

sexuelle, d'autres ne souhaitent suivre qu'une partie des traitements ou ne souhaitent entreprendre aucun traitement.

Toute personne a le droit de choisir son identité de genre, et ne devrait jamais être contrainte à vivre avec un corps ou une identité avec lesquels elle ne se sent pas à l'aise.

- L'hétérosexualité comme norme

En se fondant sur la binarité femmes-hommes, les normes de genre instaurent également l'idée de leur complémentarité : dans presque toutes les cultures, les femmes sont censées être attirées émotionnellement, affectivement et/ou sexuellement par les hommes, et inversement. Parce qu'elles dérogent à cette norme de l'hétérosexualité, les personnes homosexuelles ou bisexuelles peuvent être stigmatisées ou soumises à des discriminations et des violences. Tout comme il ne détermine pas leur identité de genre, le sexe biologique ne détermine en rien l'ORIENTATION SEXUELLE des personnes.



© Christophe Meireis

## // ÉDUCATION

### • Accès à l'éducation

Malgré une réduction des inégalités depuis quelques années et des disparités entre les pays, en moyenne dans le monde, les filles restent plus nombreuses que les garçons à ne pas être scolarisées. Selon l'Institut statistique de l'UNESCO<sup>1</sup>, 16 millions de filles n'entreront jamais dans une salle de classe. Les femmes représentent les deux tiers des 750 millions d'adultes ne possédant pas les compétences d'alphanumerisation de base. De nombreux facteurs constituent des obstacles à l'accès des filles et des femmes à l'éducation et à la conduite de leurs études jusqu'à leur terme, parmi lesquels la pauvreté, l'isolement géographique, le statut de minorité, le handicap, les mariages et grossesses précoces, les violences basées sur le genre et les attitudes traditionnelles relatives au statut et au rôle des femmes.



© REUTERS/Khaled Abdullah

### • Représentation et stéréotypes dans les outils éducatifs

En France, si l'accès à l'école et à l'instruction est garanti de façon égale aux filles et aux garçons, l'éducation reste un domaine de reproduction de stéréotypes et de normes de genre.

Les stéréotypes de genre peuvent en effet être alimentés et renforcés par leur diffusion large et répétée dans les productions artistiques (cinéma, musique, littérature etc.), la publicité ou les médias, mais aussi dans les outils éducatifs et les œuvres destinés aux enfants. Ainsi, le manque de représentations féminines dans les manuels scolaires, l'apprentissage de l'usage de la langue qui valorise le genre masculin, les rôles assignés aux personnages masculins et féminins dans les albums jeunesse, ou encore la catégorisation genrée des jeux et des jouets contribuent à ancrer dans l'imaginaire collectif, dès le plus jeune âge, des conceptions normatives des comportements attendus des individus selon leur sexe.

1 – <http://uis.unesco.org/fr>



© Ema Anis for AI

### • Des conséquences sur l'orientation scolaire et professionnelle

Sans en être nécessairement conscients, par exemple en encourageant les filles à développer leurs compétences relationnelles ou en valorisant les résultats des garçons dans les matières scientifiques, parents et enseignants peuvent également inciter les enfants à adopter des comportements conformes à ceux socialement attendus des femmes et des hommes. Ces attitudes peuvent influer sur l'évaluation des capacités des enfants et sur leur orientation scolaire et professionnelle. Les choix de filières à l'issue du baccalauréat restent ainsi très marqués en terme de genre: les femmes représentent par exemple 85 % des effectifs des formations paramédicales et sociales, mais seulement 27 % de ceux des formations d'ingénieurs<sup>2</sup>. La surreprésentation et la sous-représentation des femmes et des hommes dans certains secteurs peuvent ensuite à leur tour entériner des idées reçues selon lesquelles les individus seraient « naturellement » plus aptes à certaines tâches, ou moins doués pour d'autres, selon leur sexe.

1 – Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2017



© Al Argentina/Demian Marchi

## // EMPLOI ET TRAVAIL DOMESTIQUE

### • Répartition des tâches domestiques

Le travail domestique désigne les activités productives, non rémunérées, et qui pourraient être accomplies par autrui: cuisine, vaisselle, ménage, entretien du linge, rangement, courses, bricolage, jardinage, soins matériels aux enfants et personnes dépendantes etc.

Selon les dernières données de l'INSEE<sup>1</sup>, les femmes effectuent en moyenne en France 72 % du travail domestique. Elles y consacrent une heure et demie de plus par jour que les hommes. Si depuis quelques années l'écart s'est réduit entre hommes et femmes, c'est parce que le temps consacré au travail domestique a diminué chez les femmes, tandis qu'il est resté stable chez les hommes.

La division des tâches est également genrée: certaines tâches comme le bricolage ou le jardinage sont plus régulièrement effectuées par les hommes, tandis que d'autres comme le ménage et le repassage sont majoritairement effectuées par les femmes. De façon générale, les tâches domestiques sont peu appréciées par les personnes qui les effectuent, et plus les activités sont considérées comme contraignantes, plus l'écart de participation entre les hommes et les femmes est important. Les temps consacrés aux tâches domestiques sont également variables selon l'âge et la situation professionnelle, le fait de vivre en couple et le nombre d'enfants du ménage. Plus il y a d'enfants dans le ménage, plus le partage des tâches domestiques est inégal. Même si l'écart reste important, les tâches domestiques sont plutôt mieux partagées au sein des couples hétérosexuels où homme et femme sont tous les deux salariés, et l'inégalité du partage des tâches domestiques diminue avec le niveau de salaire de la femme.

Ces inégalités de partage des tâches dans la sphère domestique freinent les femmes dans leur parcours professionnel en rendant difficile la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle, mais aussi dans leur engagement politique ou associatif, et dans leurs pratiques culturelles et de loisirs.

1 – « Le temps domestique et parental des hommes et des femmes: quels facteurs d'évolutions en 25 ans ? », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1303232?sommaire=1303240>

### • Inégalités et discriminations dans l'emploi

Le sexe et la grossesse constituent des critères de discrimination importants à l'embauche mais aussi au cours de la carrière, notamment au moment du congé de maternité, où les femmes peuvent se voir refuser une promotion ou une augmentation.

#### PLAFOND DE VERRE

Cette expression désigne le fait que les femmes progressent dans la hiérarchie seulement jusqu'à un certain niveau, et restent donc en grande partie absentes au sommet de la hiérarchie, dans le secteur privé comme dans la fonction publique, mais aussi dans les syndicats, les associations, les partis politiques etc.

Des inégalités existent aussi au niveau salarial<sup>1</sup>: en France, les femmes gagnent en moyenne 25,7 % de moins que les hommes (salaire annuel moyen). Des différences de temps de travail permettent d'expliquer une partie de cet écart: les femmes travaillent plus souvent à temps partiel, et effectuent moins d'heures supplémentaires que les hommes.

Le « plafond de verre » constitue un autre facteur explicatif, ainsi que l'inégale répartition des emplois: la ségrégation professionnelle – le fait que certains emplois ou certains secteurs soient majoritairement « masculins » et d'autres « féminins » – se fait généralement au détriment des femmes, qui occupent plus souvent des postes peu qualifiés dans des secteurs moins rémunérateurs. Les inégalités entre les femmes et les hommes se créent donc déjà en amont de la fixation des salaires, dans les parcours scolaires, dans le choix du temps de travail, du secteur d'emploi, etc.



© REUTERS/Philippe Wojazer

Enfin, en tenant compte des différences de tranches d'âge, de types de contrat, de temps de travail, de secteurs d'activité et de tailles d'entreprise, il reste un écart moyen de salaire entre les femmes et les hommes d'environ 10,5% qui reste inexpliqué et qui s'apparente donc à de la discrimination.

1 – « Les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes: état des lieux », Observatoire des inégalités, 25 mars 2019

## // DROIT SEXUELS ET REPRODUCTIFS

Chaque personne a le droit de prendre des décisions personnelles concernant sa santé, son corps, sa sexualité, ou son désir d'avoir ou non des enfants, sans éprouver de crainte ni subir violences, contraintes ou discriminations. Mais dans le monde entier, ces décisions d'ordre personnel sont réglementées par l'État, les professionnels de la santé ou même la famille des personnes concernées. La législation pénale et le recours à des sanctions sévères contribuent souvent à assurer ce contrôle.

### • Éducation, choix de se marier et accès à la contraception

Dans de nombreux pays, les filles sont privées de toute éducation et information sur le corps, la sexualité et la procréation parce qu'elles sont élevées dans un climat qui encourage une conception étroite de la sexualité des femmes. De nombreuses filles sont forcées de se marier très jeunes, et on ne les laisse pas décider si elles souhaitent avoir des relations sexuelles et utiliser la contraception ou non. Elles se retrouvent donc enceintes immédiatement ou peu après leur mariage, alors qu'elles ne sont encore elles-mêmes que des enfants. Des millions d'adolescentes accouchent chaque année, principalement à la suite de rapports sexuels forcés ou d'une grossesse non désirée. Selon le Fonds des Nations unies pour la population (UNFPA), les complications liées à la grossesse demeurent la première cause de mortalité chez les adolescentes de 15 à 19 ans dans les pays en développement.

### • Accès à des services de santé

Certains services dont les femmes ont besoin, notamment les services de santé sexuelle et reproductive, ne sont pas une priorité pour de nombreux États, ce qui constitue en soi une discrimination. Même quand les autorités font des services du planning familial une priorité, elles ne s'attaquent pas aux obstacles qui rendent l'accès des femmes et des filles à ces services difficile ou impossible : par exemple, le fait que les maris ou des hommes de la famille s'opposent à ce que le personnel médical fournit aux femmes des conseils et des contraceptifs. Parfois, l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive est réservé aux seuls couples légalement mariés.



© AI Argentina/Demian Marchi

### • Accès à l'interruption volontaire de grossesse

L'interruption volontaire de grossesse (IVG) est interdite – y compris en cas de viol ou d'inceste – ou est limitée ou inaccessible dans de nombreux pays. Pourtant, les données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) montrent que les complications à la suite d'avortements dangereux, effectués dans de mauvaises conditions, demeurent l'une des principales causes de mortalité maternelle – de 4,7 % à 13,2 % à l'échelle mondiale<sup>1</sup>.

Le droit à l'avortement est également régulièrement remis en question dans les États où il a été dépénalisé.

### • Droits des personnes LGBTI

Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI) sont souvent victimes de discriminations en raison de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre ou de leurs caractéristiques biologiques. Les relations entre personnes de même sexe sont criminalisées dans plus de 70 pays – parfois passibles de la peine de mort – alors même que ces personnes sont consentantes. En Europe, les enfants intersexes subissent des traitements hormonaux et des opérations chirurgicales sans caractère d'urgence, invasives et irréversibles destinées à « normaliser » leurs corps. Quatorze pays européens exigent des personnes transgenres qu'elles se fassent stériliser afin d'obtenir la modification de leur état civil. En France, les personnes célibataires et couples de personnes de même sexe se voient refuser l'accès aux méthodes de procréation médicalement assistée (PMA).



© Ema Anis for Al

En vertu du droit international relatif aux droits humains, tous les États doivent veiller à ce que toutes les personnes puissent revendiquer et exercer leurs droits sexuels et reproductifs, à ce qu'elles puissent effectuer des choix libres et éclairés concernant leur sexualité et leur vie procréative. Pour respecter ces obligations, les États doivent corriger les facteurs et éliminer les obstacles qui empêchent l'accès aux services, à l'éducation et aux informations en matière de santé sexuelle et reproductive en luttant contre les discriminations dans la législation, les politiques et la pratique.

1 – « Prévention des avortements à risque », Organisation mondiale de la santé, février 2018, <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/preventing-unsafe-abortion>



© Itzel Plascencia / AI Mexico

## // VIOLENCES

Selon les Nations unies, une femme sur trois dans le monde a déjà été victime de violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie. Si certains facteurs peuvent augmenter les risques de subir des violences, tels que, notamment, la vulnérabilité économique, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, l'appartenance ethnique ou la situation administrative, les violences faites aux femmes sévissent dans toutes les catégories sociales, économiques et culturelles, en milieu urbain ou rural, quel que soit le contexte éducatif ou religieux.

### • Mutilations génitales féminines

Les mutilations génitales féminines (MGF) désignent toutes les pratiques impliquant l'ablation totale ou partielle des organes génitaux féminins externes et toute lésion provoquée sur les organes génitaux féminins qui ne sont pas motivées par des raisons médicales. Selon les Nations unies, au moins 200 millions de filles et de femmes dans le monde ont subi une de ces pratiques<sup>1</sup>, parfois considérées comme un moyen de contrôle de la sexualité des femmes et des jeunes filles. Ces mutilations touchent trois millions de femmes supplémentaires chaque année, et concernent aussi la France, où résideraient environ 53 000 femmes mutilées.

Les MGF continuent d'être largement pratiquées dans de nombreuses régions du monde. Elles peuvent avoir des conséquences effroyables et durables sur la santé physique et mentale des femmes et des jeunes filles. Parfois, elles provoquent des hémorragies ou des infections et, du fait de l'utilisation d'instruments non stérilisés, elles peuvent être à l'origine de la transmission de maladies ou de virus, notamment le VIH. Source de traumatismes et de souffrances, elles conduisent souvent à des difficultés dans les relations sexuelles et lors des accouchements. Certains aspects des MGF sont assimilables à une forme de torture, en particulier lorsque les auteurs bénéficient de la complicité des gouvernements ou que ceux-ci ne font pas preuve du zèle nécessaire pour y mettre fin. Les États doivent interdire les MGF, prendre des mesures efficaces et appropriées pour y mettre un terme et se conformer aux obligations internationales qui sont les leurs de protéger les femmes et les jeunes filles contre ces violences.

1 – « Les mutilations génitales féminines, violations des droits fondamentaux des femmes et des filles », Nations unies, février 2018, <https://www.un.org/fr/events/femalegenitalmutilationday/>

### • Viol et violences sexuelles

#### VIOL

Il n'existe en droit international aucune définition universellement reconnue du viol, et les définitions légales du viol varient selon les systèmes juridiques. Tous les États ne reconnaissent pas le viol comme un crime. La plupart des pays européens ne reconnaissent toujours pas légalement que les actes sexuels non consentis constituent un viol. En France, le viol est défini comme « *tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur, par violence, contrainte, menace ou surprise* ».



© AI Denmark

Toute personne peut être victime de viol, quel que soit son genre. Cependant, il s'agit d'une violence qui touche de manière disproportionnée les femmes et les filles. Le viol et les autres formes de violences sexuelles constituent notamment une terrifiante composante des attaques menées en temps de guerre, et sont souvent utilisés pour infliger des souffrances, réduire au silence et semer la peur. Pour Amnesty International, le viol est un acte de torture dont l'État est responsable s'il ne fait pas preuve de la diligence requise pour empêcher, punir ou réparer le crime.

D'après la dernière étude de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, une femme sur vingt dans l'Union européenne a déclaré avoir été victime de viol après l'âge de 15 ans, soit environ neuf millions de femmes. Malgré ces chiffres, peu de pays européens traitent ce crime avec le sérieux juridique qu'il requiert. Les femmes voient leurs tentatives d'obtenir justice entravées non seulement par des lois dépassées, mais également par les préjugés, la culpabilisation et la responsabilisation des victimes et les stéréotypes et mythes négatifs, souvent véhiculés par les personnes chargées de fournir un soutien aux victimes, d'enquêter sur les infractions à caractère sexuel et d'en poursuivre les auteurs.

En modifiant des lois défaillantes et en mettant fin à la culpabilisation des victimes et aux stéréotypes liés au genre dans les procédures judiciaires, les gouvernements peuvent mettre un terme à l'impunité des auteurs et mieux protéger les femmes contre le viol.



© Ema Anis for Al

### • Violences conjugales et intrafamiliales

Les violences commises par un partenaire ou ex-partenaire sont une des formes de violence les plus couramment subies par les femmes dans le monde. Pourtant, de nombreux pays ne disposent pas de lois contre ces violences, qui peuvent être psychologiques, verbales, sexuelles, économiques, administratives ou physiques.

En France<sup>1</sup>, en 2017, 130 femmes ont été tuées par leur (ex)-partenaire, soit une femme tous les 2,8 jours. Un grand nombre d'entre elles étaient victimes de violences antérieures.

La même année, 219 000 femmes majeures ont déclaré avoir été victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur partenaire ou ex-partenaire. Trois sur quatre d'entre elles déclarent avoir subi des faits répétés. Elles sont huit sur dix à déclarer avoir été également soumises à des atteintes psychologiques et/ou des agressions verbales. Moins d'une victime sur cinq déclare avoir déposé plainte, et près de la moitié des victimes n'a fait aucune démarche auprès de professionnels ou d'une association.

1 – [www.stop-violences-femmes.gouv.fr](http://www.stop-violences-femmes.gouv.fr)

### FÉMINICIDE

Apparu au XIX<sup>e</sup> siècle et popularisé dans les années 1990 par les universitaires Jill Radford et Diana E H. Russell, le terme « féminicide » désigne le fait de tuer une femme parce qu'elle est une femme. Si le droit français reconnaît comme une circonstance aggravante le fait de commettre un délit ou un crime sur une personne en raison de son sexe, le terme féminicide ne figure pas dans la loi. Il est en revanche intégré dans le droit de plusieurs pays d'Amérique latine et est utilisé par les instances internationales telles que l'ONU ou l'OMS, qui distinguent plusieurs types de féminicides :

- > **Le féminicide « intime »** est commis par le conjoint actuel ou ancien de la victime. Plus de 35% des femmes tuées dans le monde le seraient par leur partenaire, contre 5% des meurtres concernant les hommes.
- > **Le crime dit « d'honneur »** est une pratique enracinée dans un code complexe qui permet à un membre ou proche de la famille de tuer une femme lorsque celle-ci est accusée ou simplement soupçonnée d'avoir transgressé des traditions ou d'avoir eu un comportement jugé « immoral » (adultère, relations sexuelles ou grossesse hors mariage, ou même viol). Ces meurtres pour « sauver l'honneur de la famille » sont souvent commis en toute impunité, du fait de l'acceptation largement répandue de cette pratique, et des statuts juridiques et judiciaires qui protègent le meurtrier.
- > **Le féminicide lié à la dot** se produit principalement dans certaines régions du sous-continent indien, et implique des jeunes mariées qui sont assassinées par des membres de leur belle-famille pour des conflits liés à la dot, par exemple pour avoir apporté une dot insuffisante à la famille du marié.
- > **Le féminicide non intime** est commis par une personne qui n'est pas en relation intime avec la victime. Les exemples les plus fréquemment cités sont les centaines de femmes tuées à Ciudad Juárez, au Mexique, ou la tuerie antiféministe à l'École polytechnique de Montréal, en 1989.

Aux termes du droit international, la culture, les coutumes, la religion, la tradition et l'« honneur » ne peuvent en aucun cas servir de justification pour quelque acte de violence que ce soit commis contre des femmes. L'État doit respecter et protéger les droits des femmes à la vie, à l'égalité de traitement et à la dignité afin qu'elles puissent prendre leurs propres décisions concernant leur vie sans avoir à craindre des représailles ou des violences.



© Sumy SADURNI / AFP

### • Harcèlement

Le harcèlement à l'encontre des femmes se manifeste dans différentes sphères de la vie quotidienne : au travail, dans la rue et les transports en commun, sur internet.

En France, une femme sur cinq déclare avoir été confrontée à une situation de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle<sup>1</sup>. 30 % des victimes n'en parlent à personne, seuls trois cas sur dix sont rapportés à la direction ou à l'employeur, et 5 % des cas sont portés devant la justice.

Le harcèlement sexiste et sexuel recouvre un continuum de violences (siffllements, commentaires sur le physique ou la tenue vestimentaire, remarques ou avances à caractère sexuel, gestes obscènes, etc.) qui participe à instaurer un climat d'insécurité et influe sur le comportement des femmes dans l'espace public et la perception qu'elles en ont. Il les conduit à mettre en place des stratégies de contournement, constituant ainsi une entrave à l'égal accès des femmes et des hommes à l'espace public<sup>2</sup>. 25 % des femmes entre 18 et 29 ans déclarent ainsi avoir peur dans la rue, 40 % des femmes ont renoncé à fréquenter certains lieux publics suite à des manifestations du sexism, et 100 % des utilisatrices des transports en commun franciliens ont été victimes au moins une fois dans leur vie de harcèlement sexiste ou d'agression<sup>3</sup>.

1 – Enquête sur le harcèlement sexuel au travail, Défenseur des droits, 2014

2 – Les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes dans l'espace public. Synthèse statistique, Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains, mars 2018

3 – « Femmes et espace public: 10 chiffres clés à connaître », [www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr](http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr)

Sur internet, les femmes dénoncent la prolifération des violences et autres formes de comportement abusif en ligne, qui menace leur droit à la liberté d'expression sur les réseaux sociaux<sup>1</sup>. Les gouvernements et les plateformes de réseaux sociaux ne prennent pas les mesures nécessaires pour garantir le respect des droits humains des internautes et combattre efficacement la violence et le harcèlement que subissent particulièrement les femmes.

Enfin, partout dans le monde, en ligne comme hors ligne, les femmes défenseuses des droits qui se battent pour les droits des femmes ou les droits humains en général, sont davantage exposées à des formes de discrimination multiples et croisées et à des formes de violence spécifiques en raison de qui elles sont et ce qu'elles font. Ces violences spécifiques liées au genre et à leur identité de femmes comprennent notamment des violences sexuelles et des campagnes de diffamation stéréotypées.

Les violences faites aux femmes constituent une violation des droits humains : droit à la sécurité, à l'égalité, à la liberté, et parfois même droit à la vie. Les obligations des États ne se limitent pas à mettre leurs lois en conformité avec les normes internationales. Les autorités doivent se donner les moyens nécessaires pour que ces droits soient véritablement respectés, garantis et protégés. Ceci implique non seulement de sanctionner les auteurs de ces violences, d'offrir des réparations adéquates aux personnes victimes, mais aussi de prendre toutes les mesures pour prévenir ces violences. Il s'agit de faire en sorte que les femmes disposent d'une bonne connaissance de leurs droits, et que les professionnels, qu'ils soient policiers, magistrats, travailleurs sociaux ou médecins, soient suffisamment outillés pour leur offrir l'accompagnement adéquat.



© REUTERS/Jean-Paul Pelissier

1 – « La violence contre les femmes sur Internet en 2018 », [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

## ARGUMENTAIRE CONTRE LES IDÉES REÇUES

### // ÉDUCATION

- « Les filles préfèrent jouer à la poupée pour faire comme leur maman, c'est dans leur nature. »

Pour construire son identité, un enfant observe son environnement réel (la famille ou l'école, par exemple), mais également les représentations de la réalité proposées dans la littérature enfantine, les dessins animés, les publicités, les manuels scolaires, les jouets et les catalogues de jouets.

Si les jouets semblent refléter la réalité, ils mettent en fait en évidence les représentations sexuellement différencierées des adultes. La catégorisation genrée des jouets incite les enfants à adopter et reproduire des comportements stéréotypés qui s'appuient sur des modèles inégalitaires, et cela peut influencer leur construction et le développement de certaines compétences et aptitudes.

Une sensibilisation de tous les acteurs (fabricants et distributeurs de jouets, parents, professionnels de la petite enfance, enseignants etc.) est nécessaire afin de proposer aux enfants des jouets – et de façon plus générale des outils éducatifs – qui ne restreignent pas leur créativité et qui leur ouvre un champ des possibles non limité aux rôles socialement attribués aux hommes ou aux femmes.

- « Les filles sont moins douées pour les matières scientifiques, les statistiques le prouvent. »

Si les femmes sont aujourd'hui plus diplômées en moyenne que les hommes en France, comme dans la plupart des pays développés, elles restent effectivement largement sous-représentées dans les filières et les métiers scientifiques et techniques, notamment ceux liés aux mathématiques, à la physique ou à l'informatique. Pourtant, les études montrent que les résultats scolaires en mathématiques des filles et des garçons sont comparables de l'école primaire au lycée.

Les écarts dans l'orientation ne s'expliquent donc pas par des écarts de compétences. Ils révèlent en revanche l'influence des stéréotypes basés sur le sexe sur les appétences déclarées par les élèves pour certaines matières et leurs conséquences en matière de choix d'orientation. Les stéréotypes de genre agissent en effet très tôt sur les enfants, et se poursuivent tout au long du parcours scolaire. La qualification et la valorisation de certaines compétences comme « masculines » ou « féminines », la façon dont les résultats sont évalués et interprétés par les adultes, l'absence de modèles identificatoires (enseignantes, parents, expertes) ou le fait de se trouver en minorité dans certaines disciplines sont autant de



© REUTERS/Khalil Ashawi

facteurs qui peuvent influer sur la confiance des enfants en leurs capacités et sur leur propension à se projeter dans certaines voies professionnelles<sup>1</sup>.

Plus qu'une preuve des prédispositions « naturelles » des femmes et des hommes pour certaines matières, les statistiques sont donc tout à la fois le produit des stéréotypes de genre, en même temps qu'elles viennent ensuite à leur tour les renforcer.

### // EMPLOI ET TRAVAIL DOMESTIQUE

- « C'est normal que les femmes gagnent moins que les hommes, elles travaillent moins. »

Les inégalités entre les femmes et les hommes dans le domaine professionnel ne sont pas réductibles à la question de la rémunération, et agissent en amont de la fixation des salaires, dans les parcours scolaires, dans le choix du temps de travail, du secteur d'emploi, etc.

En France, les femmes gagnent en moyenne 25,7 % de moins que les hommes (salaire annuel moyen). Si les temps partiels, les interruptions de carrière et le fait que les femmes effectuent moins d'heures supplémentaires expliquent une partie de cet écart, en équivalent temps plein les femmes perçoivent encore 16,3 % de moins que les hommes. Là encore, le « plafond de verre » (l'absence des femmes dans les plus hauts postes de la hiérarchie) et la répartition genrée des emplois peuvent constituer des facteurs explicatifs : les femmes occupent plus souvent des postes moins qualifiés dans des secteurs moins rémunérateurs.

Toutefois, à temps de travail et métiers équivalents, il reste un écart moyen de salaire entre les femmes et les hommes d'environ 10,5 %. Cette différence de traitement, « toutes choses égales par ailleurs », constitue une discrimination des employeurs à l'encontre des femmes.

1 – Rapport d'information sur les femmes et les sciences, Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, 2018



© REUTERS/Jamil Bittar

- « C'est le rôle des femmes de s'occuper des enfants et du foyer. »

En France, les femmes effectuent 72% du travail domestique (cuisine, vaisselle, ménage, entretien du linge, rangement, soins matériels aux enfants et personnes dépendantes, etc.). L'idée que ces activités doivent être réalisées par les femmes relève de stéréotypes et de normes de genre, qui enferment les individus dans des rôles et comportements réducteurs. Faire porter la responsabilité de ces tâches aux femmes peut par ailleurs entraîner des répercussions dans d'autres sphères que la vie domestique, notamment en freinant les femmes dans leur parcours professionnel et dans leur engagement politique ou associatif.

Prendre conscience de la dimension socialement construite de l'assignation du travail domestique aux femmes et œuvrer à une meilleure répartition des tâches constituent une étape de la lutte contre les stéréotypes de genre et en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

## // DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS

- « En France les femmes ont recours à des avortements « de confort », elles n'ont qu'à prendre leurs précautions. »

La sexualité et la procréation relèvent de la vie personnelle de chacun, chaque personne est libre de disposer de son corps, de choisir sa contraception et d'avoir ou non des enfants. L'idée que les femmes avortent par « confort » ou qu'elles ont recours à l'IVG comme moyen de contraception à part entière culpabilise les femmes et vise à remettre en question ce droit, qui doit être garanti et protégé par l'État.

En France, le nombre d'IVG est stable depuis une quinzaine d'années. Par ailleurs, un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales a montré que 72 % des IVG sont réalisées sur des femmes qui étaient sous contraception, et que dans 42 % des cas cette contraception reposait sur une méthode médicale théoriquement très efficace (pilule ou stérilet)<sup>1</sup>.

- « Il ne faut pas autoriser la PMA pour les personnes célibataires et les lesbiennes. Une famille, c'est un papa et une maman. »

Les modèles familiaux sont pluriels. En France, les dernières statistiques de l'INSEE rendent compte de la diversité des configurations familiales : près de trois enfants sur dix (29 %) ne vivent pas dans une famille « traditionnelle », c'est-à-dire avec leurs deux parents, 18 % vivent en famille monoparentale et 11 % en famille recomposée<sup>2</sup>. Depuis l'ouverture du mariage aux couples de même sexe en 2013, la loi reconnaît les familles homoparentales – qui existaient bien sûr avant l'adoption de cette loi – et leur droit à l'adoption. Les personnes célibataires ont également le droit d'adopter.

En réservant la procréation médicalement assistée (PMA) aux couples hétérosexuels, les lois encadrant les méthodes de PMA violent le principe de non-discrimination énoncé dans le droit international, et privent les personnes célibataires et les couples de personnes de même sexe de leur droit à fonder une famille, droit garanti par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Des mesures doivent être prises pour qu'il ne subsiste aucune discrimination – expressément fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le statut conjugal ou les caractéristiques biologiques – dans l'accès à ces méthodes, et pour mettre le droit français en conformité avec les normes internationales.

1 – « Évaluation des politiques de prévention des grossesses non désirées et de prise en charge des interruptions volontaires de grossesse suite à la loi du 4 juillet 2001 - Rapport de synthèse », Inspection générale des affaires sociales, 2010

2 – « Vivre dans plusieurs configurations familiales », Insee, Mai 2017

## // VIOLENCES

- « Si une femme est victime de violences conjugales, elle n'a qu'à quitter son partenaire. »

Les raisons pour lesquelles une femme victime de violences conjugales reste ou retourne vivre avec son partenaire suscitent souvent une grande incompréhension, qui témoigne d'une méconnaissance du mécanisme de ces violences et de ses effets sur les victimes. Il existe de nombreuses formes de violences: psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, administratives, économiques. Les études sur le sujet montrent qu'un processus d'emprise s'installe de façon graduelle et progressive, difficile à détecter au début de la relation, durant lequel le partenaire met en place des moyens de contrôle qui isolent la victime de ses proches, la dévalorisent et sapent sa confiance en elle, la culpabilisent et la désignent responsable des violences, et instaurent un climat de peur et d'insécurité qui limitent sa capacité d'agir.



© REUTERS/Edgard Garrido

L'isolement social qui réduit les possibilités de soutien et de ressources, la peur du jugement et de ne pas être cru, mais aussi l'espoir que le partenaire change sont des éléments qui rendent le cycle de la violence difficile à briser. La peur des représailles envers elles-mêmes ou leurs enfants est également un des principaux freins qui empêche les femmes de quitter leur partenaire violent, car lorsque les femmes décident de rompre, les violences (menaces, chantage, coups) s'intensifient. La victime est la mieux placée pour estimer les risques réels à fuir, et il est à noter que le refus de séparation est le principal motif de mort au sein du couple (un homme tue sa femme).

Enfin, de nombreux autres facteurs peuvent accentuer les difficultés à partir ou à porter plainte: la zone d'habitation (difficultés de déplacements, peu de transports en commun, de structures d'accueil ou d'hébergement), le fait d'être étrangère ou en situation irrégulière (avoir peur d'être mal comprise, de subir un interrogatoire, avoir une mauvaise connaissance de ses droits), ou encore la situation économique (dépendance financière ou contrôle des ressources du foyer exercé par le partenaire).

- « Elle portait une mini-jupe, elle l'a bien cherché. »

Il existe beaucoup d'idées reçues sur les violences sexuelles, comme celle selon laquelle les viols sont principalement le fait d'inconnus. En réalité, la majorité des viols sont commis par une personne que la victime connaît: l'auteur peut être un ami, un collègue, un membre de la famille, un partenaire ou ancien partenaire.

Imputer la cause de l'agression à l'apparence physique de la victime, à sa tenue vestimentaire, à son comportement ou à sa consommation d'alcool ou de stupéfiants font partie des nombreux mythes sur le viol qui contribuent à culpabiliser les victimes, à déresponsabiliser les agresseurs et à nier, minimiser ou justifier les agressions.

L'idée qu'une femme peut, par sa tenue, inciter un homme à la violer est l'expression de stéréotypes profondément ancrés sur la sexualité masculine et féminine. Dans les faits, des femmes sont violées ou agressées quoi qu'elles portent. Aucun type de vêtement n'est une invitation à caractère sexuel ni un consentement implicite, et les femmes sont libres de s'habiller comme elles le souhaitent. Ce qu'une femme portait lorsqu'elle a été violée n'a tout simplement aucun lien avec son agression. Comme pour toutes les atteintes à l'intégrité d'une personne, la victime n'est jamais responsable. Accepter le principe que les rapports sexuels sans consentement constituent un viol est le premier pas vers une évolution des comportements sociaux qui ne font qu'accentuer la douleur des victimes.

Par ailleurs, tant en droit que dans la pratique, le fait que la victime n'ait pas de blessures visibles, qu'elle n'ait pas dit « non » ou n'ait pas opposé de résistance physique ne signifie pas qu'elle n'a pas été violée. La sidération est une réaction physiologique et psychologique couramment constatée en cas d'agression sexuelle, qui empêche la personne de s'opposer à l'agression, l'obligeant même souvent à rester immobile.

Ces mythes sur les violences participent à une forme de tolérance des violences sexuelles qui n'incite pas les femmes victimes à dénoncer les violences subies. Ainsi en France, moins de 10% des femmes victimes de viols portent plainte, et moins de 10% des plaintes aboutissent à une condamnation.

**Genre**

Le genre est une construction sociale qui correspond aux caractéristiques communément attribuées à des individus, en fonction de leur sexe biologique. Cette construction varie en fonction des cultures et peut évoluer ou être modifiée.

**Identité de genre**

L'identité de genre est la perception profondément personnelle et unique qu'une personne peut avoir de son genre. Elle peut correspondre ou non au sexe assigné à sa naissance.

**Intersex**

C'est un terme qui recouvre toutes les personnes dont les caractéristiques sexuelles (génitales, gonadiques, hormonales ou chromosomiques) ne correspondent pas aux définitions binaires types – masculine ou féminine – de l'anatomie sexuelle ou reproductive.

**Normes de genre**

Les normes de genre sont les modes de comportements sociaux correspondant à ce que l'on attend généralement d'une personne sur la base de son sexe biologique.

**Orientation sexuelle**

L'orientation sexuelle est la propension de chaque personne à se sentir profondément attirée émotionnellement, affectivement et/ou sexuellement par d'autres personnes de genre différent, du même genre ou de plusieurs genres.

**Sexe**

Le sexe est un élément biologique. Il s'agit de l'ensemble des attributs et caractères biologiques et reproducteurs d'un individu.

**Stéréotypes de genre**

Les stéréotypes de genre sont des idées toutes faites et généralisées sur ce qu'une personne est ou devrait être, sur la base de son sexe biologique.

**Transgenre**

Les personnes transgenres sont des individus dont l'identité de genre est différente des attentes conventionnelles basées sur le sexe physique qu'ils se sont vu assigner à la naissance.

© NTB Scanpix/Stian Lysberg Solum



Suivez notre actualité sur :  
[amnesty.fr](http://amnesty.fr)

